

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 16 septembre 2013, à 19h30 au Club Nautique.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay Côté et Hélène D. Michaud
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 11 personnes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. **Ouverture**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2013**
5. **Correspondance : Voir liste**
6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 août 2013
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 8 – août 2013 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - septembre 2013 »
7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois d'août 2013
 - 7.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 6 août 2013
 - 7.3 État des résultats au 31 août 2013
8. **Avis de motion**
9. **Règlements**
10. **Résolutions**
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Demande de dérogation mineure au 1841, chemin du Tour-du-Lac Nord
 - 10.3 Octroi de contrat **TP-2013-003** pour les services professionnels de voirie concernant les travaux de réfection du chemin des Sous-Bois
 - 10.4 Octroi de contrat de déneigement sur le chemin de la Chapelle et de l'accès aux conteneurs sur le chemin du Tour-du-Lac Sud
 - 10.5 Octroi de contrat **ADM-2013-008** pour la réalisation et l'implantation des installations sanitaires à l'Hôtel de Ville
 - 10.6 Octroi de contrat **ADM-2013-007** pour la construction d'un puits artésien et le raccordement à l'Hôtel de Ville
 - 10.7 Remerciement à monsieur Claude Gaumont pour son travail et ses réalisations à titre de commodore 2011-2013
 - 10.8 Avis de condoléances – madame Annette Frenette Giguère
11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
13. **Deuxième période de questions**
14. **Clôture de la séance**
15. **Levée de l'assemblée**

- 13-09-188** **II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :
- AJOUT** 10.9 *Message de prompt rétablissement à monsieur Jacques Marcotte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale*
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
- Aucune question.
4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2013**
- Séance ordinaire du 19 août 2013
- Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.
- 13-09-189** **IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2013 soit adopté tel que présenté;
- QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.
5. **CORRESPONDANCE**
- La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de septembre 2013 et la dépose.
6. **TRÉSORERIE**
- 6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 AOÛT 2013**
- À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 août 2013.
- 13-09-190** **II EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** ledit rapport financier au 31 août 2013 soit adopté tel que lu.
- 6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 8 / AOÛT 2013**
- Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.
- La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 8 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 54 252.94 \$.
- 13-09-191** **IL EST PROPOSÉ** par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** ladite liste de chèques émis pour le mois d'août 2013 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2013

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de septembre 2013.

13-09-192

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 5 872.89 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Josée Brouillette, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires suffisants pour des dépenses totalisant la somme de 5 872.89 \$.

Josée Brouillette,
Directrice générale et secrétaire trésorière

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 Liste des permis émis pour le mois d'août 2013

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois d'août 2013, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois d'août 2013 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 6 août 2013

Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le compte rendu de la rencontre du CCU tenue le 6 août 2013.

7.3 États des résultats au 31 août 2013

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 août 2013 et une copie est remise aux membres du Conseil.

8. AVIS DE MOTION

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

Permis de remblai- 120, Vieux-Chemin

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-09-193

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis d'installation de quai- 172, Vieux-Chemin

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Royer, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-09-194

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation- 178, Vieux-Chemin

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Royer, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-09-195

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation- 1410, chemin du Club Nautique

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis tel que présenté;

13-09-196

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation– 1616, chemin de la Colonie

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis conditionnellement à ce que le cabanon soit déplacé avant la fin d'émission du permis;

13-09-197

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

Permis de rénovation– 1634, chemin de la Chapelle

ATTENDU QUE cette demande de permis a été analysée le 4 septembre 2013 par le Comité Consultatif d'Urbanisme, laquelle apparaît au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter le permis conditionnellement à ce que le dessous de la galerie existante soit fermé à l'aide d'un treillis;

13-09-198

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposées en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Demande de dérogation mineure au 1841, chemin du Tour-du-Lac Nord

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 1841, chemin du Tour-du-Lac Nord et désigné par le numéro de lot 3 514 777 dans le cadastre du Québec;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a analysé le 6 août 2013 la présente dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'accepter;

ATTENDU que le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU qu'un avis public a été publié et affiché conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-09-199

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure **no 2013-803**, aux fins de régulariser la distance du bâtiment principal de la marge de recul avant à 5.3 mètres alors que la norme règlementaire est de 9 mètres, la marge de recul latérale gauche à 0.05 mètre alors que la norme règlementaire est de 3 mètres ainsi que l'implantation de la galerie doit être régularisée à 2.9 mètres (marge de recul avant) alors que la norme règlementaire est de 4.20 mètres le tout, conditionnellement à la conformité à la réglementation en vigueur concernant le cabanon qui empiète sur la propriété voisine.

10.3 Octroi de contrat TP-2013-003 pour les services professionnels de voirie concernant les travaux de réfection du chemin des Sous-Bois

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite telle que stipulée à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour les services professionnels de voirie concernant les travaux de réfection du chemin des Sous-Bois;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés par l'inspecteur municipal pour la réalisation des travaux étaient de 35 000 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission de travaux conforme au devis préalablement établi :

SOUSSIONNAIRE	Forfait 1-A	Forfait 2-A	Sous-total	TPS	TVQ	TOTAL
Raymond Robitaille Excavation inc.	22 777,00 \$	11 316,00 \$	34 093,00 \$	1 704,65 \$	3 400,78 \$	39 198,43 \$
Victorin Noreau	28 500,00 \$	23 254,38 \$	51 754,38 \$	2 587,72 \$	5 162,50 \$	59 504,60 \$
Pax Excavation	39 750,00 \$	24 900,00 \$	64 650,00 \$	3 232,50 \$	6 448,84 \$	74 331,34 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-09-200

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de *Raymond Robitaille excavation inc.* au montant de 34 093.00 \$, plus taxes, pour le contrat de réfection de l'accotement du chemin des Sous-Bois, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – routes.

10.4 Octroi de contrat de déneigement sur le chemin de la Chapelle et de l'accès aux conteneurs sur le chemin du Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE le chemin de la Chapelle est un chemin public et par le fait même, la Ville se doit de l'entretenir;

ATTENDU QUE le déneigement de la première partie de ce chemin, soit de l'intersection chemin Tour-du-Lac Nord et chemin de la Chapelle jusqu'au stationnement de la Chapelle, est donné à contrat à la firme Robitaille Excavation;

ATTENDU QUE la deuxième partie de ce chemin est trop étroite, donc n'est pas accessible à la machinerie lourde;

ATTENDU QUE la Ville met à la disposition des citoyens du chemin du Ruisseau des conteneurs sur le chemin du Tour-du-Lac Sud, compte tenu de la difficulté pour les camions à emprunter ce chemin durant la saisons hivernale,

ATTENDU QUE JNS Construction a fait parvenir à la Ville de Lac Sergent une soumission de déneigement 2013-2014 au montant de 1 266.90\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-09-201

QUE le contrat soit octroyé à JNS Construction au montant de 1 266.90\$ plus les taxes applicables pour le déneigement (saison hivernale 2013-2014) de la deuxième partie du chemin de la Chapelle et des conteneurs situés sur le chemin du Tour-du-Lac Sud.

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : Voirie- Transport – Déneigement 233-04-44.

10.5 Octroi de contrat ADM-2013-008 pour la réalisation et l'implantation des installations sanitaires à l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite telle que stipulée à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, afin d'obtenir des offres de services professionnels pour la réalisation et l'implantation des installations sanitaires à l'Hôtel de ville;

ATTENDU QUE les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission de travaux conforme au devis préalablement établi :

SOUSSIONNAIRE	Sous-total	TPS	TVQ	TOTAL
Raymond Robitaille Excavation inc.	10 890,00 \$	544,50 \$	1 086,28 \$	12 520,78 \$
Victorin Noreau	6 113,77 \$	305,69 \$	609,85 \$	7 029,31 \$
Le Forestier Ghislain Bédard	6 000,00 \$	300,00 \$	598,50 \$	6 898,50 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-09-202

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de *Le Forestier Ghislain C. Bédard Itée.* au montant de 6 000 \$, plus taxes, pour la réalisation et l'implantation des installations sanitaires, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 376-1001 – Immobilisations – HDV.

- 10.6 Octroi de contrat ADM-2013-007 pour la construction d'un puits artésien et le raccordement à l'Hôtel de Ville
- 13-09-203** **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de *Les forages Paquette inc.* au montant de 8 745.00 \$, plus taxes, pour la construction d'un puits artésien et le raccordement à l'Hôtel de Ville, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat;
- LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.
- QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 376-1001 – Immobilisations – HDV.
- 10.7 Remerciement à monsieur Claude Gaumond pour son travail et ses réalisations à titre de commodore 2011-2013
- ATTENDU** la contribution que monsieur Claude Gaumond a apportée à l'Association nautique du lac Sergent à titre de commodore 2011-2013;
- ATTENDU QUE** l'action d'une association nautique comme la nôtre repose sur l'engagement actif d'un commodore et de nombreux bénévoles;
- ATTENDU QUE** monsieur Gaumond a consacré de généreux efforts et de nombreuses heures de son temps afin que l'Association atteigne les objectifs fixés;
- EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 13-09-204** **QUE** la Ville de Lac-Sergent félicite et remercie chaleureusement monsieur Claude Gaumond pour son travail et ses nombreuses réalisations pour les années 2011-2013 à titre de commodore.
- 10.8 Avis de condoléances – madame Annette Frenette Giguère
- ATTENDU** le décès survenu le 14 juillet dernier de madame Annette Frenette-Giguère, résidante au lac Sergent durant la période estivale depuis de nombreuses années;
- EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 13-09-205** **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à ses enfants, et à la famille éprouvée;
- QU'UNE** somme de vingt-cinq dollars soit versée à la mémoire de madame Frenette-Giguère à la Société canadienne du cancer.
- AJOUT** 10.9 Message de prompt rétablissement à monsieur Jacques Marcotte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale
- ATTENDU QUE** c'est avec regret que les membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent ont pris connaissance des dernières nouvelles de votre état de santé;
- EN CONSÉQUENCE,**
IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- 13-09-206**

QUE le Conseil de la Ville de Lac Sergent vous transmetts une petite pensée pour ensoleiller votre journée et vous accompagner pendant ces heures où vous vous remettez sur pied. Nous vous souhaitons prompte guérison et nos vœux de Bonne santé.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Élections municipales 2013

Monsieur le maire, Denis Racine informe les citoyennes et les citoyens présents des principales dates du calendrier électoral.

11.2 Suivi des travaux de construction de l'hôtel-de-ville

M. Denis Racine, maire, relate l'état d'avancement des travaux de construction de l'hôtel-de-ville. Tout va bien et l'échéancier de fin de travaux devrait être respecté.

11.3 Prochaine séance ordinaire / mardi 1^{er} octobre 2013

Considérant la tenue des élections municipales en novembre prochain, monsieur le maire informe les personnes présentes que la séance d'octobre aura lieu le premier mardi du mois au lieu du troisième lundi, soit mardi le 1^{er} octobre 2013.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20h30.

13-09-207

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière